

Département de la Réglementation et de la Régulation des Transports Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier Cellule Transport exceptionnel Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur

Tél: 0032 (0)81 77 24 00 - Mail: te@spw.wallonie.be

facebook: Wallonie infrastructures

Itinéraires pour les transports exceptionnels

20/03/2023

<u>SOMME-LEUZE</u>: N63: Viaduc de Somme-Leuze: LARGEUR LIMITEE à partir de ce 27 mars!

A partir de ce 27 mars un chantier débutera sur la N63 **entre Liège et Marche-en-Famenne** à hauteur du Viaduc de Somme-Leuze visant à sa rénovation.

Durant le chantier, la circulation sera basculée sur un seul côté de la N63 avec **limitation de largeur à une seule bande de circulation** avec balisage centrale.

Déviation pour les transports exceptionnels jusqu'à a catégorie 3 :

	A partir de :	
N63	MEAN	Sortie N638
N638	MEAN	Route de Spa – passage en-dessous de la
		N63 – rejoindre N983a
N983a	Gros Chêne	Ch. De Liège
N983	SOMME-LEUZE	! Giratoire: S'assurer de la possibilité de
		passage avant le transport. Si nécessaire en
		contresens pour le retour.
N953	SOMME-LEUZE	Pont sur la Somme : transport SEUL sur le pont
		à 5 km/h. dans l'axe central du pont
N953	MORESSE	Rejoindre la N63 via le pont au-dessus de la
		N63 : transport SEUL sur le pont à 5 km/h.
		centré sur les deux bandes de circulation, au
		milieu de la chaussée.
N63		
	VALABLE ALLER -RETOUR	Une reconnaissance préalable est nécessaire

Pour les transports de catégories supérieures ou ne pouvant utiliser cette déviation, une demande doit être faite à nos services.

<u>Durée probable</u>: jusque fin juin 2025

<u>Information</u>: SOFICO: https://sofico.org/app/uploads/2023/03/230317-n63-rehabilitation-viaduc-somme-leuze-lancement-cp-1.pdf